



11 rue des Artisans - Z.A. de Toulbroche - 56870 Baden Tél: 06 16 38 31 44 - E-mail: sara@s-kissey.com

www.skissey.com / FB : S.Kissey

SEPTEMBRE 2023 - JUIN 2024



Inscription ateliers Artistiques Adulte

Début des cours le lundi 18 septembre 2023 - 10 séances par trimestre (voir calendrier des cours)

*Les nouveaux cours seront maintenus suite au 1er trimestre sous réserve de 4 inscrits minimum. **COORDONNÉES** Portable: Nom/Prénom: Mail (en majuscule): Date de naissance :/...... * Comment avez-vous découvert les ateliers : Adresse: Possibilité de cotisation annuelle DROIT À L'IMAGE **CHOIX ATELIER(S)** individuelle de 5€ ou familiale de autorise la publication de photos des 8€ à l'association l'Oeil - avantage D€SSIN (NOUV€AU!*) 2HOO travaux que j'ai réalisés dans le cadre de d'une réduction la promotion des activités de l'atelier. de 5% sur les Je choisis le cours du : n'autorise pas la publication de stages au cours ■ LUNDI / 14h00-16h00 photos des travaux que j'ai réalisés. de l'année. ASSOCIATION L'ŒII Je m'engage pour : RÉGLEMENT (en 3 fois + acompte éventuel) ☐ 6 séances/trim. 3 x 32€ (96 €) 18 séances/année 3 x 96€ (288 €) Montant du ou des ateliers : DESSIN - PEINTURE 2HOO Î Réduction de 5% pour inscriptions multiples et pour l'inscription de Je choisis le cours du : 2 personnes d'une même famille : ☐ MARDI / 10h00-12h00 .€ -5% = ☐ MERCREDI / 20h00-22h00 ☐ JEUDI / 14h00-16h00 Je m'engage pour : Acompte de réservation de place : encaissé même en cas de désistement ☐ le trimestre : 3 x 63€ (189 €) Acompte versé (le .../...): € à l'année : 3 x 158€ (474 €) □ virement □ espèce ☐ chèque SCULPTURE/MODELAGE 2H30 \$ 1er Trimestre (moins l'acompte) (le/.....): Je choisis le cours du : espèce ☐ chèque ☐ virement ☐ LUNDI / 20h00-22h30 2ème et 3ème trimestre (le..../....): ☐ MARDI / 14h00-16h30 2 X ☐ espèce ☐ chèques Je m'engage pour : (Chèque(s) à effectuer à l'ordre de : S.Kissey) 5 séances/trim. 85 € Merci d'apporter tous vos règlements de l'année la semaine de ☐ 10 séances/trim. 160 € la rentrée - encaissements : septembre / janvier / avril Date et signature : Membre d'une association agréée. Le règlement de la facture par chèque est accepté.